



AVIS PUBLIC

PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

Conseil d'administration — AGA51 du lundi 2026.09.28

DU LUNDI 2026.09.07 AU JEUDI 2026.09.17

Date limite de réception : 2026.09.17

En vue de l'élection des membres du conseil d'administration lors de l'AGA51, la Coopérative invite les membres qui souhaitent présenter une candidature à transmettre un dossier complet pendant la période indiquée ci-dessus.

Dossier de candidature

- Satisfaire aux conditions d'éligibilité prévues à la section 5.1 du Règlement no 1 — Régie interne.
- Être proposé par un autre membre de la Coopérative.
- Remplir et signer le formulaire de proposition de candidature.
- Joindre une courte lettre d'intention expliquant la contribution que la personne souhaite apporter à la Coopérative.

Le formulaire et le Règlement no 1 sont disponibles aux comptoirs de service des trois succursales et sur le site Web de la Coopérative.

Transmission du dossier

Mode	Modalités	Échéance
En personne	Comptoir de service de la succursale Bourgogne 999, avenue de Bourgogne, Québec Demander un accusé de réception.	Jeudi 2026.09.17 au plus tard à 22 h (HAE)
Par courriel	Transmettre le formulaire signé et la lettre d'intention à administration@coopstefoy.com L'heure de réception du courriel fait foi.	Jeudi 2026.09.17 au plus tard à 23 h 59 (HAE)
IMPORTANT — Un dossier incomplet ou reçu après l'échéance pourra être déclaré irrecevable.		

Après la clôture

Le Comité de mise en candidature vérifiera l'admissibilité des dossiers reçus. Les noms et les lettres d'intention des personnes déclarées admissibles seront ensuite diffusés dans les locaux et sur les médias numériques de la Coopérative avant l'AGA51.

Renseignements : administration@coopstefoy.com

Louis-H. Campagna, MMCCU

Secrétaire du conseil d'administration

Référence : Règlement no 1 — Régie interne, adopté et en vigueur le 2026.06.15, sections 5.1 et 5.2.